

Défendre et améliorer les statuts et conditions de travail

Le ministre avait présenté un projet de réforme des statuts des enseignant-e-s, et avait provisoirement reculé face aux réactions des personnels (grèves, AG...). La direction du SNES – UA comme EE – n'a pas combattu ce projet. Ainsi *L'Université Syndicaliste* indiquait que "*Les orientations du ministre tracent une piste qui va dans le bon sens*", avant de le caractériser au dernier moment comme "*inacceptable en l'état*".

Le ministère vient de présenter une nouvelle version, devant servir de base à un projet de décret, elle est toujours aussi inacceptable :

- organisation du métier en "missions" : c'est une brèche pour annualiser une partie du temps de travail, à savoir les missions non comprises dans les maxima de service hebdomadaires (référence à un décret de la Fonction Publique organisant le temps de travail sur une base de 1607 heures annuelles).
 - et donc logiquement la possibilité d'allonger les tâches (= la charge de travail) imposables par la hiérarchie (l'impressionnante liste de tâches du projet précédent remplacée par une référence au code de l'éducation qui revient à peu près au même).
 - remplacement en lycée des heures de première chaire par des "pondérations" ouvrant la voie à la multiplication des heures supplémentaires.
 - pouvoirs renforcés de la hiérarchie locale (qui encadre la "*liberté pédagogique*" proclamée, qui attribue des indemnités remplaçant des décharges horaires existant actuellement...).
- ... autant d'atteintes aux conditions de travail, porteuses d'une gestion managériale et finalement de la casse des statuts nationaux.

Pourtant la direction du SNES approuve ce projet, alors que l'urgence serait de demander leur retrait (et non de discuter leur application dans des "groupes de travail")... mais aussi de partir des mobilisations actuelles des établissements contre les conditions de la rentrée 2014, qui montrent à quel point les conditions de travail sont dégradées. Et donc impulser l'action revendicative par la grève pour :

- faire reculer le ministère sur ce projet en imposant son retrait
- lutter contre les conditions de la rentrée scolaire, dans l'unité du premier et du second degrés
- porter des perspectives de rupture, sur les conditions de travail (réduction des effectifs, retour aux horaires nationaux, suppression des contre-réformes, baisse du temps de service pour toutes les catégories et suppression des dispositifs d'annualisation) comme sur la politique éducative d'ensemble.

Quentin Dauphiné
lycée M. Janetti (83), Émancipation